



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-11-6-1

Séance du vendredi 13 novembre  
2020

### **CANAL DECLASSE DU RHONE AU RHIN EVOLUTION DE LA COMPOSITION DE L'INSTANCE DE CONCERTATION : CREATION D'UN COMITE DE SUIVI**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MEHLEN- VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSEES AVEC PROCURATION :**

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.  
Mme MARTIN donne procuration à M. Lucien MULLER

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général du Haut-Rhin du 18 décembre 1989 portant création du Comité de gestion du Canal déclassé du Rhône au Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 4 septembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Dissout le Comité de gestion du Canal déclassé du Rhône au Rhin, par abrogation de la délibération du Conseil Général du 18 décembre 1989 portant création de ce comité,
- Crée le Comité de suivi du Canal déclassé du Rhône au Rhin,
- Approuve la composition du Comité de suivi du Canal déclassé du Rhône au Rhin selon l'annexe jointe à la présente délibération, et prend acte de la désignation des quatre Conseillers départementaux des Cantons de RIXHEIM et de ENSISHEIM pour siéger au sein du comité, à savoir Mesdames Betty MULLER et Patricia BOHN et Messieurs Michel HABIG et Marc MUNCK,
- Décide de ne pas désigner au scrutin secret le Président du Comité de suivi parmi les quatre Conseillers départementaux précités,

Désigne Monsieur Michel HABIG en tant que Président du Comité de suivi.

LE PRESIDENT  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité

1